

Bientôt deux ralentisseurs aux Carrés

Lieu-dit transformé en commune, Les Carrés vont compter deux nouveaux ralentisseurs avant l'été 2016.

Depuis quelque temps, les automobilistes passant aux Carrés ont pu apercevoir un changement. Autrefois lieu-dit, Les Carrés sont désormais devenus une commune de Vitry-en-Charollais.

Une nouveauté qui n'a pas d'incidence directe pour les habitants, mais qui permet à la mairie de lancer quelques aménagements. « Jusqu'ici, la route dépendait du Conseil départemental, explique Daniel Therville, maire. En passant Les Carrés en commune, nous allons pouvoir gérer la route. »

Deux ralentisseurs

Le but de la manœuvre : prévoir la mise en place de deux ralentisseurs sur la route. « Ça fait longtemps que des habitants se plaignent des excès de vitesse. Il y a même eu des pétitions, à une époque. » Les ralentisseurs sont actuellement à l'étude. Ils pourraient être construits dès la fin de l'année, « ou, au plus tard, avant l'été », préci-



De nouveaux panneaux ont été installés. Photo J.-C. M. (CLP)

se l'élue. Chacun sera signalé par une limitation à 30 km/h. Le prix de l'opération n'est pas encore connu, mais la mairie envisage déjà de demander des subventions. « A priori, on pourrait toucher jusqu'à 40 % d'aides. »

J.-CLAUDE MANSIER (CLP)

AUTRE AMÉNAGEMENT

Un cédez-le-passage sera installé à la bifurcation avec le lieu-dit Le Cul-de-sac. « Ce carrefour fonctionne avec une priorité à droite. Un cédez-le-passage sera plus sécurisant », précise le maire.